

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nanterre, le 01/03/2021

Concertation avec les maires et les parlementaires du département sur le renforcement des mesures de protection et de lutte contre l'épidémie de COVID-19.

Laurent Hottiaux, préfet des Hauts-de-Seine a réuni en audioconférence ce lundi 1^{er} mars les maires et les parlementaires du département afin d'examiner, en concertation, les mesures susceptibles d'être prises pour lutter contre l'épidémie.

Cette audioconférence a aussi été l'occasion de faire un large tour d'horizon sur la situation sanitaire dans le département et sur la nouvelle phase de la politique de vaccination qui s'ouvre avec le « aller vers ».

Dans les Hauts-de-Seine, une politique de tests massive est actuellement déployée. Entre **66 000 et 70 000 tests sont réalisés par semaine**.

Par ailleurs, les forces de l'ordre ont renforcé les **contrôles sur le respect du couvre-feu**. Au mois de février, **5 414 personnes ont été contrôlées** (contrôle du port du masque) ainsi que **378 établissements recevant du public** (dont 87 restaurants).

SITUATION SANITAIRE

Bien que les indicateurs de notre département soient légèrement moins critiques que ceux du reste de l'Ile-de-France, le département des Hauts-de-Seine est désormais classé "**département en surveillance renforcée**", tout comme l'ensemble de l'Ile-de-France.

Point sur la situation sanitaire dans les Hauts-de-Seine (au 23/02)

Le taux d'incidence remonte, avec 270 cas pour 100 000 habitants. Il est de 301,9 en Ile-de-France.

Le taux de positivité des tests augmente aussi : 6,8% (8,2% en Ile-de-France)

Le nombre de lits occupés par des patients atteints de la COVID en réanimation, qui est gérée dans un cadre régional, augmente dans le département : 76,6% (contre 70,6% en Ile-de-France)

TESTER-ALERTER-PROTEGER

Ce **dispositif** va être fortement renforcé notamment avec :

- Le déploiement de la campagne de **tests salivaires RT-PCR en milieu scolaire**

Les tests salivaires vont pouvoir être mis en œuvre dès cette semaine en première intention dans le cadre de dépistages ciblés à large échelle en particulier s'ils sont répétés régulièrement au sein **des écoles** (élèves des écoles maternelles et élémentaires concernés en priorité). C'est **65 000 tests par semaine** qui seront attribués aux établissements scolaires de la zone C.

Les résultats de ces tests seront restitués dans un délai maximum de 24h aux responsables légaux des élèves (invités à prévenir le chef d'établissement en cas de test positif) et aux médecins conseillers départementaux de l'éducation nationale (pour mise en œuvre du protocole de contact-tracing applicable au milieu scolaire).

Les écoles des communes de Bourg-la-Reine et de Levallois-Perret vont être concernées cette semaine. Le préfet des Hauts-de-Seine se rendra le mardi 2 mars à l'école République à Bourg-la-Reine pour lancer cette nouvelle phase.

Les tests antigéniques continueront d'être déployés **dans les collèges et dans les lycées.**

- La création des **médiateurs « lutte anti-covid »**

La Croix-Rouge française s'est vue confier cette mission et viendra renforcer les capacités de dépistage, de sensibilisation et de contact-tracing dans des structures publiques ou privées le nécessitant.

- Le renforcement de la **cellule territoriale d'appui à l'isolement**

Cette cellule (commune avec le Val-de-Marne) gérée par la Croix-Rouge française, permet de coordonner et organiser l'accompagnement à l'isolement des personnes contaminées par la Covid-19 et des cas contacts, pendant les 10 jours d'isolement.

VACCINATION

Depuis le 25 février, les personnes à risque de forme grave de Covid-19, âgées de 50 à 64 ans inclus, ont accès à la vaccination (astra zeneca) par les médecins de ville volontaires. **Dans les Hauts-de-Seine, 451 médecins généralistes se sont portés volontaires pour cette phase de démarrage.**

Aujourd'hui, débute une nouvelle phase du déploiement de la campagne de vaccination au profit des publics fragiles. Ce **dispositif du "aller-vers"** est mis en place pour les personnes dans l'incapacité de se déplacer ou nécessitant un accompagnement pour accéder aux centres de vaccination existants. Sont notamment concernées :

- Les personnes âgées de plus de 60 ans résidents dans les foyers de travailleurs migrants
- Les personnes âgées de tout âge en résidence autonomie ;
- Les personnes âgées de plus de 75 ans en situation de précarité et/ou d'isolement à domicile.

En ce qui concerne les chiffres de la vaccination, suite à une erreur logicielle de l'ARS, les dernières données transmises sont erronées. Au 25 février, dans les Hauts-de-Seine : **74 460 injections ont été réalisées** (47 537 1ères injections et 26 923 2ndes doses).

Pour ce qui concerne les dotations de doses, les centres ont tous reçu leur notification de dotation jusqu'au 28 mars inclus et disposent ainsi d'une visibilité sur un mois. Sur le mois de mars, 26 182 rendez-vous ont déjà été programmés dans les centres.

NOUVELLES MESURES DE LUTTE CONTRE L'ÉPIDÉMIE

Le préfet a précisé qu'en fonction de l'évolution des données épidémiologiques, des mesures de lutte contre l'épidémie pourraient être renforcées dans un cadre départemental et supra-départemental.

Ces mesures sont soumises à la concertation, inspirées des dispositifs mis en œuvre dans le Nord et dans les Alpes-Maritimes, et qui devront être mises en œuvre seulement si la situation continuait à évoluer défavorablement dans les jours et semaines qui viennent. **A ce stade, aucune décision n'est prise.**

Plusieurs hypothèses sont donc à l'étude ; le préfet a souhaité les partager avec les maires afin d'échanger avec eux :

- fermeture des commerces de plus de 5000 m² ou réduction de la jauge
- confinement le week-end, en plus du couvre-feu (maintien des commerces alimentaires et sortie à 5km autorisée pendant 1 heure)
- fermeture des parcs et jardins
- marchés autorisés uniquement pour les stands alimentaires

Les maires ont ainsi pu exprimer leur avis sur ces différentes possibilités.

Pour conclure, le préfet a précisé que le confinement général pouvait encore être évité, grâce à l'application de l'ensemble des mesures et recommandations sanitaires conjuguées à l'accélération de la vaccination programmée dans notre département.